

Le 08 janvier 2022



Serge NOEL aux adhérents du MACLA

Cher adhérent, chère adhérente,

Vous êtes convié(e) à l'assemblée générale du MACLA qui se tiendra le **samedi 22 janvier 2022 à partir de 9 heure** dans une salle du complexe René Cassin du Pellerin.

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport sportif
- Rapport financier
- Validation des tarifs
- Présentation des activités futures
- Appel à décision concernant l'atelier école de construction de Malleve
- Appel à décision remboursement d'avances des frais 'Affaire MACLA vs FFAM'
- Questions diverses

Etant donné les restrictions toujours en vigueur, nous ne pourrons pas prendre de collation après l'AG

En attendant le plaisir de vous retrouver.

Le Président Serge NOEL

PS : Il est indispensable que vous soyez à jour de votre cotisation à la date de l'assemblée générale.

Le pass sanitaire sera demandé à l'entrée, il est obligatoire tout comme le port du masque. Aucune inscription ne sera faite le jour de l'AG

POUVOIR

Je, soussigné, adhérent du MACLA, désigne

.....également adhérent du MACLA pour me représenter

lors des votes de l'Assemblée Générale du 22 janvier 2022.

NB : il est rappelé que conformément aux statuts le nombre de pouvoir est limité à deux personnes .

Date et Signature